

SAISIE ET DROIT D'EXECUTION

écrit par Dennis_Rombaut_ | juin 19, 2021

L'obtention d'un jugement n'est en aucun cas la fin d'une procédure. L'aspect le plus important n'a pas encore été mis en œuvre: l'encaissement de la créance accordée. Notre bureau connaît très bien la phase d'exécution.

- saisie conservatoire;
- saisie exécutoire;
- saisie-arrêt;
- saisie bancaire;
- contestations de saisie;
- saisie immobilière.

DROIT DE LA CONSOMMATION

Il existe des règles strictes concernant la vente de produits et de services par des vendeurs professionnels aux consommateurs. Nous serons heureux de vous défendre si vous rencontrez des problèmes suite à l'achat d'un produit ou d'un service.

- livraison non conforme;
- problèmes de garantie;
- publicités mensongères.